



DÉLÉGATION SUISSE
près l'AELE et le GATT

9-11, rue de Varembe
1211 GENÈVE 20
Case postale 194
Tél. (022) 733 52 00
Genève, le 23 novembre 1993

Elargissement de l'AELE aux pays de l'Est: Avons-nous toujours le contrôle de la situation ?

Va à: Ambassadeur Bruno SPINNER, Chef du Bureau de l'Intégration

Copie à: Ambassadeur Arioli, OFAEE

Secrétaire d'Etat Blankart
Secrétaire d'Etat Kellenberger

Ambassadeur Krafft
Ministre Doswald

Secrétariat C.F. Delamuraz
Secrétariat C.F. Cotti

SR	KE								
Date	24.11.								
1994									
EDA	24.11.93						10		
Ref.	S.C. 41. 775.21.								

Vous vous souviendrez que, durant les premiers mois de cette année, avant la dernière Réunion ministérielle de l'AELE de juin à Genève, la question d'une "nouvelle vie" de l'AELE par le biais de son élargissement à certains pays de l'Europe centrale et de l'Est avait été l'objet d'un certain nombre de réflexions au sein de l'Administration. Ces réflexions avaient abouti à une prise de position du Conseil fédéral, exprimé dans sa réponse au Postulat Salvioni du 10 mai 1993.

La position de la Suisse sur cette question est donc en principe claire: la Suisse n'envisage de définir sa position sur un éventuel élargissement de l'AELE à certains pays d'Europe centrale et de l'Est qu'une fois connue avec certitude la composition de l'AELE telle qu'elle apparaîtra à l'issue du processus d'adhésion aux Communautés engagées par quatre de ses pays membres. Au cas où tous les quatre devaient adhérer, elle n'envisagerait pas une ouverture de l'Organisation aux pays de l'Est. La note du Secrétaire d'Etat Kellenberger du 1er mars et du soussigné du 14 mai analysent de manière circonstanciée les raisons qui plaident en faveur d'une telle attitude. Il n'y a, sur le plan d'une analyse, rien à y ajouter de substantiel aujourd'hui.

Il y a par contre quelque chose à ajouter dans cette affaire sur d'autres plans. La situation connaît en effet d'importants développements qui, mis ensemble, pourraient à court terme créer une situation de nature à compromettre la liberté de décision de la Suisse:



- Le plus connu des nouveaux éléments de la situation est le discours du Président Delors du 10 septembre 1993: il y présente l'EEE comme une étape intermédiaire possible pour les pays d'Europe centrale et de l'Est sur le chemin de leur adhésion à la Communauté. Implicitement, Jacques Delors incite donc les pays de l'Europe de l'Est à adhérer à l'AELE puisque, comme tout le monde le sait, cette qualité est un préalable à la participation à l'EEE. Pour ces pays, adhérer à l'AELE n'apparaît ainsi plus une démarche propre à entraver leur adhésion à la Communauté - leur seul objectif, en fait - mais au contraire une démarche propre à favoriser un tel objectif.
- D'autre part, certains pays de l'Est déclarent avoir reçu des encouragements précis de la part de certains pays de l'AELE d'adhérer à l'Organisation. La Hongrie se pose ainsi des questions: d'un côté, mon collègue à Genève me déclare que le Ministre hongrois des Affaires étrangères aurait reçu, à Berne, de tels encouragements de la part de représentants suisses, mais d'un autre côté, il se demande où peut réellement être l'intérêt de la Suisse à un tel élargissement. Certains Hongrois craignent par ailleurs qu'en adhérant à l'AELE, leur pays ne tombe dans un piège tendu par la Commission des Communautés qui souhaite différer durablement son adhésion à la Communauté. Cette perplexité de mon collègue à Genève ne paraît pas partagée par son Ministre des affaires étrangères qui - fort des encouragements de la Suisse et d'autres pays de l'AELE (on m'a cité l'Autriche) - s'est récemment enquis auprès du Secrétaire général de l'AELE des modalités d'une adhésion de la Hongrie à l'Organisation. C'est le Secrétaire général lui-même qui me l'a fait savoir le plus officiellement du monde.
- Le Secrétaire général de l'AELE, précisément, me dit avoir répondu au Ministre des affaires étrangères hongrois avec la plus grande prudence, et l'avoir dissuadé d'entreprendre des démarches formelles sans préparation diplomatique approfondie. Il estime cependant lui être redevable d'une réponse et attend notre prise de position rapide, en tout cas avant la Réunion ministérielle de Vienne où les Autrichiens pourraient bien être tentés de faire "avancer" le dossier en faveur de la Hongrie...

Mais il semble que le Secrétaire général ne se contente pas de ce rôle "d'honnête courtier" en cette affaire. De source sûre, j'ai appris que, le lendemain du discours de Jacques Delors, il avait téléphoné à Sir Leon Brittan pour lui demander ce que la Commission souhaitait que l'AELE entreprenne afin d'admettre les pays de l'Est dans l'EEE. Sir Leon lui aurait répondu de pas avoir connaissance d'un plan précis de la Commission en cette affaire ("pas encore"), mais aurait précisé qu'il ne s'agissait pas nécessairement d'une adhésion pleine et entière des pays de l'Est à l'EEE, mais d'une adhésion à l'AELE et d'une adhésion à certaines des éléments de l'Espace Economique Européen.

- Les pays de l'AELE candidats, enfin, commencent aujourd'hui à réfléchir en leur qualité de futurs membres de la Communauté, et plus tellement en leur qualité actuelle de pays membres de l'AELE. J'ai pu le constater moi-même au cours d'une discussion au coin du feu entre tous les Ambassadeurs de l'AELE. Ils ont à cette occasion été invités à adopter cette attitude par le Secrétaire général lui-même. Ce qui m'a naturellement contraint à mettre les

choses au point tant à l'égard du Secrétaire général que des quatre pays candidats à l'adhésion.

* * *

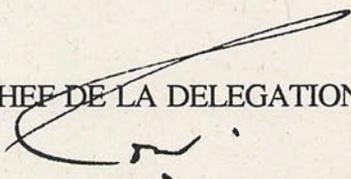
Je pense donc que ces éléments d'évolution de la situation nous contraignent à clarifier notre position et à la faire connaître de la manière que nous jugerons appropriée aux différents acteurs de l'opération: la Communauté, nos partenaires de l'AELE (candidats ou non à l'adhésion), les pays de l'Europe de l'Est potentiellement intéressés à une adhésion à l'AELE (et au premier chef la Hongrie), ainsi que le Secrétaire général de l'AELE.

A mon sens, il s'agirait bien de faire "connaître notre position" à nos partenaires et non pas de les informer de nos éventuels doutes et de notre possible indécision par le biais de demandes d'informations, même très discrètement formulées. Tout au plus, notre position devrait-elle être d'abord communiquée à l'Islande et au Liechtenstein. Mais les autres pays de l'AELE ne jouent plus, dans cette affaire, le même jeu que nous: ils jouent celui de la Communauté. Quant au Secrétaire général, il demande à être informé de notre position; c'est d'ailleurs son rôle.

Certains d'entre ces acteurs le disent explicitement, d'autres le laissent transparaître dans leurs propos, mais chacun considère comme exclu que la "riche et puissante Suisse" fasse passer ses relations avec la Communauté sous le joug d'un groupement où prédomineraient les pays de l'Est, (aux intérêts économiques, politiques, sociaux et de sécurité si fondamentalement différents des siens). Un groupement qui n'aurait plus que l'enveloppe extérieure de l'AELE - ou de l'EEE - que nous avons négociés.

Seule la discrétion actuelle de la Suisse sur cette question entretient peut-être un léger doute dans leur esprit. Un doute que nous nous devons de dissiper sans plus attendre. Sous peine d'être pris au piège à notre tour.

LE CHEF DE LA DELEGATION



William Rossier